



A/123/C.1  
4 juin 2010

## **CONVOCAATION DE LA 123<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

---

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que la 123<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire et réunions connexes se tiendront au *Centre international de Conférences de Genève (CICG)* (Suisse), du lundi 4 au mercredi 6 octobre 2010.

### **1. ORDRE DU JOUR**

1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 123<sup>ème</sup> Assemblée
2. Examen de demandes éventuelles d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Réunions-débat sur les sujets suivants :
  - a) Prévenir la violence électorale et assurer une transition politique sans heurt  
(*Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*)
  - b) Gestion des ressources naturelles, de la production agricole et de l'évolution démographique  
(*Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*)
  - c) Financement des partis politiques : transparence et responsabilité  
(*Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*)
4. Rapport de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies
5. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

## 2. REUNIONS-DEBAT

Le mardi 5 octobre, auront lieu trois réunions-débat sur chacun des thèmes inscrits à l'ordre du jour de la 124<sup>ème</sup> Assemblée pour les Commissions permanentes.

Le mode de déroulement de ces réunions-débat sera essentiellement informel; on y mettra l'accent sur le débat et l'interaction. Elles seront animées par deux experts ou plus. Les co-rapporteurs feront, pour leur part, une présentation très brève (cinq minutes au maximum) de leur projet de rapport.

Ces réunions-débat ont pour but de sensibiliser les Membres de l'UIP aux thèmes inscrits à l'ordre du jour de la 124<sup>ème</sup> Assemblée. Il n'y aura pas de négociations à proprement parler et les participants sont invités à ne pas donner lecture de discours rédigés à l'avance énonçant des positions formelles.

Ces réunions-débat offrent en outre aux participants la possibilité de faire des commentaires et des suggestions sur les avant-projets de rapports établis par les co-rapporteurs. Ces derniers pourront ainsi faire le point à mi-parcours dans leur travail de rédaction, ce qui les aidera à enrichir leurs rapports et recommandations.

Toujours le mardi 5 octobre, il y aura une réunion spéciale sur le thème *Migrations et développement*. Cette réunion, qui prendra la forme d'une réunion-débat informelle, aura plusieurs buts.

Elle donnera aux Membres la possibilité d'échanger des informations sur les mesures qu'ils ont prises pour donner suite aux résolutions qu'ils ont adoptées en 2005 et 2008.

Les participants seront par ailleurs tenus informés des principaux événements concernant les migrations, dont les préparatifs du *Quatrième Forum mondial sur les migrations et le développement*, ainsi que de certains aspects nouveaux des migrations et de propositions sur la gouvernance des migrations.

## 3. CALENDRIER DE TRAVAIL \*

Le calendrier de travail de l'Assemblée se trouve à l'Annexe I. La séance de clôture de la 123<sup>ème</sup> Assemblée aura lieu le mercredi 6 octobre de **16 heures à 17 h.30**. A cette séance, le rapport sur le point d'urgence éventuellement inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée sera présenté et le projet de résolution sera soumis pour adoption. Les délégués sont aimablement priés d'en tenir compte lorsqu'ils prendront leurs dispositions concernant leur voyage.

## 4. POINT D'URGENCE

En vertu de l'article 11 du Règlement de l'Assemblée et de l'Article 14.2 des Statuts, tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Si l'Assemblée décide d'inscrire à son ordre du jour un point d'urgence, celui-ci sera examiné par l'Assemblée le lundi 4 octobre 2010. Des dispositions ont été prises pour la tenue le lendemain d'une éventuelle réunion de comité de rédaction chargé d'élaborer un projet de résolution.

---

\* Voir à l'Annexe I le programme général de travail de l'Assemblée et des réunions connexes.

## 5. PARTICIPATION

Chaque Membre de l'UIP peut désigner un maximum de cinq délégués à la seconde session annuelle de l'Assemblée, ou sept pour les parlements des pays dont la population est égale ou supérieure à 100 millions d'habitants. L'effectif de toute délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe à trois sessions consécutives de l'Assemblée est automatiquement réduit d'une personne.

Veuillez noter que le nombre de parlementaires supplémentaires accompagnant les délégations en qualité de conseillers ne doit pas être supérieur à deux.

Les Membres de l'UIP dont le montant des arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par eux pour les deux années complètes écoulées ne peuvent être représentés par plus de deux délégués aux réunions de l'UIP (Article 5.2 des Statuts).

Les Membres associés participent aux travaux de l'Assemblée et des Commissions permanentes avec les mêmes droits que les Membres, à l'exception du droit de voter et de présenter des candidatures aux élections.

Les organisations internationales et autres entités invitées par le Conseil directeur à se faire représenter à l'Assemblée en qualité d'observateur ont droit à deux délégués au maximum.

## 6. BUREAU RESTREINT

Le Bureau restreint de l'Assemblée est composé du Président de l'Assemblée, du Président de l'Union interparlementaire et du Vice-Président du Comité exécutif. Les Présidents des Commissions permanentes participent à ses travaux à titre consultatif.

Le Bureau restreint, assisté par le Secrétaire général de l'UIP, a pour mandat de prendre toutes mesures appropriées en vue d'assurer la bonne organisation et le déroulement harmonieux des travaux de l'Assemblée.

## 7. TABLEAU DE REPARTITION DES VOIX

On trouvera à l'[Annexe II](#) un tableau provisoire de répartition des voix auxquelles les délégations ont droit durant la 123<sup>ème</sup> Assemblée.

***Les Membres sont priés de vérifier les chiffres les concernant et, si besoin est, de faire part au Secrétariat de l'Union interparlementaire à Genève, de préférence à l'avance, de toute demande de modification.*** Le tableau définitif de répartition des voix pour l'Assemblée sera distribué à l'ouverture de la session.

## 8. LANGUES

Le Secrétariat de l'Union interparlementaire assurera l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles, l'anglais et le français, ainsi qu'en arabe et en espagnol, pour les réunions de tous les organes statutaires.

Trois autres canaux ont été réservés pour les langues chinoise, japonaise et russe, pour les séances de l'Assemblée, du Conseil directeur et les réunions-débat.

Les délégués pourront, à titre exceptionnel, s'exprimer dans une autre langue, à la condition qu'ils s'assurent le concours d'une personne pouvant interpréter leur intervention dans l'une ou l'autre des langues officielles de l'UIP et que des exemplaires de leur discours soient remis suffisamment à l'avance et au moins deux heures avant qu'il ne soit prononcé à la chef interprète (Mme F. Steinig-Huang).

## 9. REUNIONS D'AUTRES INSTANCES

D'autres instances se réuniront à l'occasion de l'Assemblée; elles seront convoquées par circulaire spéciale. Il s'agit des organes suivants :

- ▶ Conseil directeur (4 et 6 octobre, séances publiques);
- ▶ Comité exécutif (1<sup>er</sup>, 2 et 5 octobre, à huis clos);
- ▶ Comité de coordination des femmes parlementaires (3 octobre, à huis clos);
- ▶ Groupe du partenariat entre hommes et femmes (2 octobre, à huis clos);
- ▶ Comité des droits de l'homme des parlementaires (2, 3, 4 et 5 octobre, à huis clos);
- ▶ Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (3 octobre, à huis clos);
- ▶ Commission UIP des Affaires des Nations Unies (4 et 6 octobre, séances publiques).

L'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) siègera également au CICC à l'occasion de l'Assemblée. La réunion sera convoquée par son président.

## REUNIONS POST-ASSEMBLEE - 7 OCTOBRE 2010

- Conférence UIP et ASGP sur le renforcement des liens entre parlements et citoyens
- Séminaire parlementaire sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Séminaire parlementaire sur les organes conventionnels des Nations Unies chargés des droits de l'homme

Des informations sur ce séminaire seront communiquées prochainement aux parlements concernés.

## 10. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE

Les participants trouveront plus ample information sur la session dans le Guide de l'Assemblée et le document "Renseignements additionnels", distribués aux délégations à l'inscription.

### Journal

Durant l'Assemblée, les participants trouveront chaque jour dans toutes les salles de réunion et au Service d'inscription et d'information le *Journal* contenant les dernières mises à jour du programme quotidien des réunions ainsi que d'autres informations importantes destinées à faciliter leur participation aux travaux de la session.

## 11. RESULTATS DE L'ASSEMBLEE

Toutes les délégations recevront deux exemplaires de la brochure des *Résultats* de la 123<sup>ème</sup> Assemblée. En outre, les différentes sections de la Brochure sont accessibles depuis le site Web de l'Union (<http://www.ipu.org>) deux semaines après la clôture de l'Assemblée, date à laquelle une version électronique du texte intégral des *Résultats* peut être téléchargée depuis le site web de l'UIP au format PDF.

## 12. INSCRIPTION DES DELEGUES

Les participants doivent respecter scrupuleusement la date limite d'inscription fixée au 3 septembre 2010. Veuillez retourner le formulaire d'inscription pour les délégations annexé à la présente convocation au Secrétariat de l'UIP à cette date au plus tard. L'adresse est la suivante :

Union interparlementaire	Téléphone :	+41 22 919 41 50
5, Chemin du Pommier	Fax :	+41 22 919 41 60
Case postale 330	Courriel :	registration@mail.ipu.org
1218 Le Grand-Saconnex / Genève		
Suisse		

Les heures d'ouverture du Service d'inscription et d'information, dans les locaux du CICC, sont les suivantes :

- de 12 à 18 heures, le samedi 2 octobre;
- de 8 à 19 heures, du dimanche 3 octobre au mardi 5 octobre; et
- de 8 à 18 heures, le mercredi 6 octobre.

Les délégués sont en outre priés de noter que ce service ne remettra des badges d'identité et de la documentation aux représentants de leurs missions permanentes à Genève que si leur parlement a fait parvenir à l'UIP une lettre d'autorisation à cette fin.

A noter :

Votre attention est appelée sur le fait que, même si les Missions permanentes des délégations ont pris possession des badges d'identité, à leur arrivée au CICC, les délégations sont aimablement priées de s'inscrire immédiatement auprès du Service d'inscription et d'information de sorte que les informations consignées dans la Liste des participants soient exactes.

## 13. RESERVATIONS DE CHAMBRES D'HOTEL

Les délégations de pays ayant une mission permanente à Genève sont aimablement priées de faire leurs réservations de chambres d'hôtel par l'intermédiaire de leurs Missions respectives. Les Missions permanentes seront informées de la tenue de la 123<sup>ème</sup> Assemblée. Elles ont l'habitude d'accueillir des délégations nationales aux réunions des Nations Unies et de s'occuper des réservations de chambres d'hôtel et nombre d'entre elles ont conclu des accords et ont obtenu des tarifs préférentiels avec des hôtels situés à proximité du Palais des Nations et du CICC.

Les délégations des pays qui n'ont pas de représentation diplomatique à Genève peuvent réserver leurs chambres par l'intermédiaire de l'Office du tourisme de Genève.

Fax : +41 22 909 70 21  
Courriel : reservation@geneve-tourisme.ch

Il est également possible de faire une réservation en ligne via le site Internet de l'Office du tourisme :

<http://www.geneve-tourisme.ch/?rubrique=0000000253&lang>.

Conformément à la pratique suivie par les hôtels à Genève, seules les réservations accompagnées d'un numéro de carte de crédit à titre de garantie seront confirmées. Le mois de juillet étant une période très chargée pour les hôtels à Genève, il est fortement recommandé d'effectuer les réservations de chambres d'hôtel le plus tôt possible.

#### 14. VISAS

La Suisse est membre associé des Accords de Schengen et fait ainsi partie de l'espace Schengen. Pour les personnes soumises à l'obligation de visa, les autorités suisses établissent des visas de séjour d'une durée maximale de trois mois, qui sont généralement valables pour tout l'espace Schengen.

Pour plus ample information, prière de consulter la Notice informative sur la mise en œuvre de Schengen-Dublin, sur le site web du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, à : <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gepri/manvis/manvi2.html>.

La réglementation Schengen impose des délais plus longs pour la délivrance des visas. Aussi les délégations sont-elles priées de soumettre leurs demandes **avant le 27 août 2010**.

Les autorités suisses s'efforceront de traiter les demandes dans les meilleurs délais possibles mais ne seront pas en mesure de garantir l'octroi de visas en cas de demande tardive. Votre attention est appelée sur le fait que, après l'entrée de la Suisse dans la zone Schengen, les visas ne sont plus délivrés à l'arrivée à l'aéroport de Genève. Toute délégation ayant besoin d'une assistance devra donc adresser sa demande le plus tôt possible et communiquer les informations suivantes : nom et prénom, date et lieu de naissance, nationalité, type et numéro du passeport national (dates de délivrance et d'expiration), date d'arrivée et numéro de vol.

Nous appelons en outre votre attention sur le fait que l'aéroport de Genève est situé à la frontière franco-suisse et que l'on peut y accéder du côté français. Certains vols venant de Paris ou d'autres aéroports français à destination de Genève sont considérés comme des vols intérieurs. Aussi les délégués qui transitent par la France doivent-ils s'informer auprès des autorités françaises compétentes sur le point de savoir si un visa français ou Schengen est requis en cas de transit par un aéroport français à destination de Genève.

\*

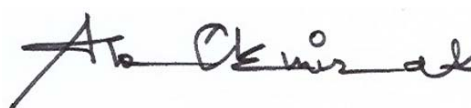
\* \*

Nous espérons que votre parlement sera représenté à la 123<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire et que la délégation, sous votre conduite, prendra une part active aux travaux.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHNSON  
Secrétaire général  
de l'Union interparlementaire



Theo-Ben GURIRAB  
Président  
de l'Union interparlementaire

**PROGRAMME GENERAL DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE ET REUNIONS CONNEXES**

(Genève, 4-6 octobre 2010)

Date		Séances plénières	Commissions	Séances à huis clos	Réunions parallèles	
Vendredi 1 <sup>er</sup> octobre 2010	MATIN			<b>10.00 - 13.00</b> Comité exécutif <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>		
	APRES -MIDI			<b>15.00 - 18.00</b> Comité exécutif <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>		
Samedi 2 octobre 2010	MATIN			<b>09.00 - 13.00</b> Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle B, Bâtiment CCV, CICC</i>		
				<b>10.00 - 13.00</b> Comité exécutif <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>		
	APRES-MIDI				<b>14.30 - 18.00</b> Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle B, Bâtiment CCV, CICC</i>	
					<b>15.00 - 17.00</b> Comité exécutif <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>	
				<b>17.00 - 18.00</b> Groupe du partenariat entre hommes et femmes <i>Salle de réunion principale, Siège de l'UIP</i>		

Date		Séances plénières	Commissions	Séances à huis clos	Réunions parallèles
Dimanche 3 octobre 2010	MATIN			<b>09.00 - 13.00</b> Comité de coordination des femmes parlementaires <i>Salle A, Bâtiment CCV, CICC</i>  Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle B, Bâtiment CCV, CICC</i>	
	APRES-MIDI			<b>14.30 - 18.00</b> Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle B, Bâtiment CCV, CICC</i>  Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient <i>Salle A, Bâtiment CCV, CICC</i>	<b>14.00 - 18.00</b> Comité exécutif de l'ASGP <i>Salle 20, niveau 3, CICC</i>  <b>14.15 - 14.45</b> Réunion des conseillers et secrétaires des délégations <i>Salles 5 &amp; 6, niveau 3, CICC</i>
Lundi 4 octobre 2010	MATIN	<b>09.00 - 11.30</b> Conseil directeur : questions relatives aux Membres; rapports; finances; présentation du budget 2011 <i>Salle 1, niveau 1, CICC</i>  <b>11.30 - 13.00</b> Assemblée : ouverture; Adoption d'un point d'urgence <i>Salle 1, niveau 1, CICC</i>	<b>09.00 - 13.00</b> Commission UIP des Affaires des Nations Unies <i>Salle 2, niveau 0, CICC</i>	<b>08.00 - 08.45</b> Bureau restreint de l'Assemblée <i>Bureau du Président de l'UIP, niveau 3, CICC</i>  <b>09.00 - 13.00</b> Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle B, Bâtiment CCV, CICC</i>	<b>10.00 - 13.00</b> Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, niveau 3, CICC</i>
	APRES-MIDI	<b>14.30 - 18.30</b> Assemblée Débat sur le point d'urgence <i>Salle 1, niveau 1, CICC</i>	<b>14.30 - 18.00</b> Commission UIP des Affaires des Nations Unies <i>Salle 2, niveau 0, CICC</i>		<b>14.30 - 17.30</b> Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, niveau 3, CICC</i>



Date		Séances plénières	Commissions	Séances à huis clos	Réunions parallèles
Mardi 5 octobre 2010	MATIN	<b>09.00 – 12.30</b> Réunion-débat : <i>Prévenir la violence électorale et assurer une transition politique sans heurt</i> (thème qui sera examiné par la première Commission permanente lors de la 124 <sup>ème</sup> Assemblée, en avril 2011) <i>Salle 1, niveau 1, CICC</i>	<b>09.00 – 11.00</b> Réunion spéciale sur le thème <i>Migrations et développement</i> <i>Salle 3, niveau 0, CICC</i>	<b>09.00 - 13.00</b> Comité de rédaction sur le point d'urgence <i>Salle B, Bâtiment CCV, CICC</i> <b>11.30 – 13.00</b> Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies <i>Salle A, Bâtiment CCV, CICC</i>	<b>09.00 - 10.00</b> Comité exécutif de l'ASGP <i>Salle 20, niveau 3, CICC</i> <b>10.00 - 13.00</b> Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, niveau 3, CICC</i>
	APRES-MIDI	<b>14.00 – 17.30</b> Réunion-débat : <i>Financement des partis politiques : transparence et responsabilité</i> (thème qui sera examiné par la troisième Commission permanente à la 124 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, en avril 2011) <i>Salle 1, niveau 1, CICC</i>	<b>14.00 – 17.30</b> Réunion-débat : <i>Gestion des ressources naturelles, de la production agricole et de l'évolution démographique</i> (thème qui sera examiné par la deuxième Commission permanente à la 124 <sup>ème</sup> Assemblée, en avril 2011) <i>Salle 2, niveau 0, CICC</i>	<b>15.00 - 18.00</b> Comité des droits de l'homme des parlementaires <i>Salle B, Bâtiment CCV, CICC</i> <b>17.30 - 19.00</b> Comité exécutif <i>Salle A, Bâtiment CCV, CICC</i>	<b>14.30 - 17.30</b> Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, niveau 3, CICC</i>
Mercredi 6 octobre 2010	MATIN	<b>09.00 - 13.00</b> Conseil directeur : débat et adoption du budget 2011; réforme de l'UIP <i>Salle 1, niveau 1, CICC</i>	<b>09.00 – 13.00</b> Commission UIP des Affaires des Nations Unies : finalisation et adoption du document final <i>Salle 2, niveau 0, CICC</i>		<b>09.00 - 10.00</b> Comité exécutif de l'ASGP <i>Salle 20, niveau 3, CICC</i> <b>10.00 - 13.00</b> Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, niveau 3, CICC</i>
	APRES-MIDI	<b>14.30 - 16.00</b> Conseil directeur <i>Salle 1, niveau 1, CICC</i> <b>16.00 - 17.30</b> Assemblée : adoption de la résolution et séance de clôture <i>Salle 1, niveau 1, CICC</i>			<b>14.30 - 17.30</b> Réunion de l'ASGP <i>Salles 5 &amp; 6, niveau 3, CICC</i>

**TABLEAU PROVISOIRE DE REPARTITION DES VOIX A LA 123<sup>ème</sup> ASSEMBLEE**  
(Conformément à l'Article 15.2 des Statuts)

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
1.	Afghanistan	10	24.1	4	14
2.	Afrique du Sud	10	40.4	6	16
3.	Albanie	10	3.0	1	11
4.	Algérie	10	33.2	5	15
5.	Allemagne	10	81.3	9	19
6.	Andorre	10	0.08	0	10
7.	Angola	10	8.3	2	12
8.	Arabie saoudite	10	16.9	3	13
9.	Argentine	10	33.0	5	15
10.	Arménie	10	3.4	1	11
11.	Australie	10	21.0	4	14
12.	Autriche	10	7.8	2	12
13.	Azerbaïdjan	10	7.3	2	12
14.	Bahreïn	10	0.7	0	10
15.	Bangladesh	10	153.0	10	20
16.	Bélarus	10	10.2	3	13
17.	Belgique	10	9.9	2	12
18.	Bénin	10	7.6	2	12
19.	Bolivie	10	6.7	2	12
20.	Bosnie-Herzégovine	10	4.3	1	11
21.	Botswana	10	1.3	1	11
22.	Brésil	10	146.0	10	20
23.	Bulgarie	10	8.5	2	12
24.	Burkina Faso	10	10.4	3	13
25.	Burundi	10	5.2	2	12
26.	Cambodge	10	10.7	3	13
27.	Cameroun	10	12.9	3	13
28.	Canada	10	30.8	5	15
29.	Cap-Vert	10	0.3	0	10
30.	Chili	10	15.1	3	13
31.	Chine	10	1 200.0	13	23
32.	Chypre	10	0.7	0	10
33.	Colombie	10	29.5	4	14
34.	Comores	10	0.5	0	10
35.	Congo	10	1.9	1	11
36.	Costa Rica	10	3.3	1	11
37.	Côte d'Ivoire	10	15.5	3	13
38.	Croatie	10	4.8	1	11
39.	Cuba	10	10.2	3	13
40.	Danemark	10	5.2	2	12
41.	Djibouti	10	0.79	0	10
42.	Egypte	10	64.8	8	18
43.	El Salvador	10	5.3	2	12
44.	Emirats arabes unis	10	2.5	1	11
45.	Equateur	10	14.0	3	13
46.	Espagne	10	39.4	5	15
47.	Estonie	10	1.5	1	11
48.	Ethiopie	10	67.5	8	18
49.	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	10	2.3	1	11

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
50.	Fédération de Russie	10	148.8	10	20
51.	Finlande	10	5.4	2	12
52.	France	10	58.3	7	17
53.	Gabon	10	1.0	1	11
54.	Gambie	10	1.5	1	11
55.	Géorgie	10	4.7	1	11
56.	Ghana	10	16.5	3	13
57.	Grèce	10	10.2	3	13
58.	Guatemala	10	8.2	2	12
59.	Guinée-Bissau	10	1.5	1	11
60.	Hongrie	10	10.4	3	13
61.	Inde	10	1 000.3	13	23
62.	Indonésie	10	206.0	12	22
63.	Iran (République islamique d')	10	60.5	8	18
64.	Iraq	10	26.7	4	14
65.	Irlande	10	3.5	1	11
66.	Islande	10	0.31	0	10
67.	Israël	10	6.7	2	12
68.	Italie	10	57.0	7	17
69.	Jamahiriya arabe libyenne	10	3.9	1	11
70.	Japon	10	123.6	10	20
71.	Jordanie	10	5.5	2	12
72.	Kazakhstan	10	17.0	3	13
73.	Kenya	10	24.0	4	14
74.	Kirghizistan	10	4.5	1	11
75.	Koweït	10	2.2	1	11
76.	Lesotho	10	2.1	1	11
77.	Lettonie	10	2.7	1	11
78.	Liban	10	2.4	1	11
79.	Libéria	10	2.8	1	11
80.	Liechtenstein	10	0.3	0	10
81.	Lituanie	10	3.9	1	11
82.	Luxembourg	10	0.4	0	10
83.	Malaisie	10	22.7	4	14
84.	Malawi	10	13.9	3	13
85.	Maldives	10	0.35	0	10
86.	Mali	10	8.0	2	12
87.	Malte	10	0.3	0	10
88.	Maroc	10	26.5	4	14
89.	Maurice	10	1.02	1	11
90.	Mauritanie	10	3.1	1	11
91.	Mexique	10	104.0	10	20
92.	Monaco	10	0.03	0	10
93.	Mongolie	10	2.0	1	11
94.	Monténégro	10	0.62	0	10
95.	Mozambique	10	12.1	3	13
96.	Namibie	10	1.5	1	11
97.	Népal	10	22.9	4	14
98.	Nicaragua	10	5.1	2	12
99.	Nigéria	10	111.7	10	20
100.	Norvège	10	4.3	1	11
101.	Nouvelle-Zélande	10	3.3	1	11
102.	Oman	10	2.5	1	11

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
103.	Ouganda	10	17.0	3	13
104.	Pakistan	10	160.9	11	21
105.	Palaos	10	0.02	0	10
106.	Palestine	10	3.9	1	11
107.	Panama	10	1.7	1	11
108.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	10	3.0	1	11
109.	Paraguay	10	5.7	2	12
110.	Pays-Bas	10	15.3	3	13
111.	Pérou	10	23.0	4	14
112.	Philippines	10	62.1	8	18
113.	Pologne	10	38.5	5	15
114.	Portugal	10	10.3	3	13
115.	Qatar	10	0.88	0	10
116.	République arabe syrienne	10	12.5	3	13
117.	République de Corée	10	45.5	6	16
118.	Rép. dém. du Congo	10	56.8	7	17
119.	Rép. dém. populaire lao	10	5.6	2	12
120.	République dominicaine	10	9.0	2	12
121.	République de Moldova	10	4.3	1	11
122.	Rép. populaire dém. de Corée	10	20.9	4	14
123.	République tchèque	10	10.5	3	13
124.	République-Unie de Tanzanie	10	34.4	5	15
125.	Roumanie	10	23.0	4	14
126.	Royaume-Uni	10	60.2	8	18
127.	Rwanda	10	6.2	2	12
128.	Saint-Marin	10	0.02	0	10
129.	Samoa	10	0.17	0	10
130.	Sao Tomé-et-Principe	10	0.16	0	10
131.	Sénégal	10	7.0	2	12
132.	Serbie	10	9.7	2	12
133.	Seychelles	10	0.08	0	10
134.	Sierra Leone	10	4.9	1	11
135.	Singapour	10	2.9	1	11
136.	Slovaquie	10	5.2	2	12
137.	Slovénie	10	1.9	1	11
138.	Soudan	10	35.0	5	15
139.	Sri Lanka	10	17.0	3	13
140.	Suède	10	8.7	2	12
141.	Suisse	10	6.7	2	12
142.	Suriname	10	0.4	0	10
143.	Tadjikistan	10	5.1	2	12
144.	Thaïlande	10	60.1	8	18
145.	Timor-Leste	10	0.92	0	10
146.	Togo	10	5.4	2	12
147.	Tunisie	10	10.2	3	13
148.	Turquie	10	64.5	8	18
149.	Ukraine	10	50.1	7	17
150.	Uruguay	10	3.2	1	11
151.	Venezuela	10	18.1	3	13
152.	Viet Nam	10	63.7	8	18
153.	Yémen	10	10.5	3	13
154.	Zambie	10	10.9	3	13
155.	Zimbabwe	10	10.4	3	13